

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

La réception d'une commande client chez M2S pour les produits/services soumissionnés, confirme l'engagement du Client aux Termes et Conditions Générales M2S énumérées ici. Les Termes et Conditions M2S ont préséances sur tous autres Termes et Conditions énumérés par le Client.

Les prix sont valides pour les quantités totales précisées. Advenant le cas où la quantité commandée sur la période est significativement moindre, tous les frais encourus auprès des fournisseurs de pièces pour l'annulation de commandes seront facturés et les prix seront sujets à un ajustement applicable rétroactivement. Advenant le cas où la quantité commandée sur la période est significativement plus élevée, M2S révisera et soumettra des prix pour la période de production subséquente.

Les prix, délai de livraison et différents engagements sont conditionnels à :

- (1) la réception d'une commande ferme accompagnée des relâches des premiers mois de livraison tel que stipulé dans la soumission.
- (2) les relâches subséquentes de la commande ferme, doivent être reçues chez M2S selon le nombre de jours stipulés dans la soumission, avant la 1^{er} date de livraison demandée, et inclure des dates de livraisons pour le nombre de mois complets tel que mentionné dans la soumission.
- (3) suivant la réception des relâches, M2S fabriquera la quantité illustrée sur la ligne «**QTE / LOT FAB.>>** » du tableau des Prix unitaires. La «**QTE / LOT FAB.>>** » devra être entièrement consommée par le client dans un délai maximum, en référence à la soumission. Toute balance non consommée par le client de cette «**QTE / LOT FAB.>>** » sera expédiée et facturée au client au-delà du délai maximum.

Si applicable, les prévisions mensuelles devront être fournies par le client. M2S pourra à partir de ces prévisions faire l'achat de composants à délai d'approvisionnement long afin de pouvoir rencontrer les livraisons. L'engagement du client pour les composants sur les mois de prévisions est tel que stipulé dans la soumission. L'engagement du client pour les produits finis sur les mois de prévisions est la quantité du lot de production pour chaque produit respectif (ou la balance du lot).

Dans l'éventualité où les conditions actuelles du marché venaient à changer indépendamment de notre volonté, les prix et les délais devraient être renégociés entre les parties.

Les prix des produits seront révisés sur une base annuelle ; les augmentations des prix des composants de la liste de pièces, des Opérations d'Assemblage M2S et accessoires seront gérées par PPV ou par révision de la soumission en vigueur.

Dans l'éventualité que le Client ne peut accepter la livraison des Produits tel que prévu au Calendrier des Livraisons, pour des raisons dont il est responsable, M2S devrait, si le Client le requiert, entreposer les Produits ou les Pièces non livrés dans un endroit conforme. La facturation pour les inventaires non-roulants ou les frais reliés à l'entreposage, devrait être négociés entre les parties si l'entreposage partiel ou entier des produits ou des pièces excède 90 jours consécutifs.

Options à considérer :

- QTE / LOT à la livraison : M2S se réserve le droit de livrer une quantité sensiblement inférieure à la quantité commandée suite à des non-conformités dans le cours de la fabrication.
- Changement date de livraison et augmentation de la quantité :
 - M2S reconnaît que le fait que de participer dans un Contrat d'Achat, M2S fait partie d'un projet(s) qui requiert une flexibilité du Calendrier de Livraison, à condition que le délai de livraison des Produits Soumissionnés soit respecté. Par conséquent, le Client peut modifier son Calendrier de Livraison fournie à M2S, et ce sans surcharge de coûts. Ses modifications au Calendrier des Livraisons peuvent inclure, sans pour autant être limité à ceci, une augmentation ou diminution de quantité des Produits dans une période de un mois, une extension ou une contraction du Calendrier de Livraison.
 - Sur une commande acceptée par M2S, le Client peut demander par écrit ; a) d'augmenter la quantité d'un produit ; ou b) changer la quantité et la date (re-planifier) de livraison d'un produit, dans les limites de la matrice de changement ci-joint :
 - Matrice de changements maximum possible (quantité/date livraison) d'une commande déjà acceptée par M2S :

Demande reçue chez M2S ; # de jours minimum avant la date d'expédition originale	Maximum augmentation Qte permise	Qte maximum re-planifiée	# de jours maximum re-planifié
0-15	0%	0%	0
16-30	10%	0%	0
31-60	20%	10%	30 jours
61-90	30%	20%	30 jours

- Pour toutes les demandes de re-planifier la livraison à une date ultérieure, si M2S a de l'inventaire produits finis et/ou composants, M2S va facturer le Client tout l'inventaire en stock depuis plus de 90 jours.
 - Toutes demande de réduction de quantité est considérée une annulation, à moins que la quantité réduite soit re-planifiée pour livraison à une date ultérieure dans les limites de la matrice de changement. Une commande/quantité peut être changée/re-planifiée une seule fois.
 - M2S fera des efforts commerciaux raisonnables pour rencontrer une demande d'augmentation de la quantité et/ou de re-planifier, ceci étant sujet à la disponibilité de la capacité et des pièces dans le marché. Si des frais supplémentaires (\$) sont nécessaires pour rencontrer une demande d'augmentation de la quantité et/ou de re-planifier, M2S informera le Client qui devra accepter avant que soit fait les changements.
 - Avant de procéder aux changements, le Client devra avoir confirmé par écrit la proposition de M2S.
- Dans le cas d'une annulation de contrat par le client ou si un surplus d'inventaire de pièce demeure inutilisé après la dernière commande client (maximum 3 mois), M2S retournera et facturera au prix coûtant plus 18.5% tout matériel et chargera aussi les frais encourus pour le retour et l'annulation de commandes d'achat de pièces auprès des fournisseurs. Un avis d'annulation de contrat de 3 à 4 mois d'avance permettra de réduire ou d'annuler ces frais.
 - La conception des circuits est de la responsabilité du/de (client ou M2S).
 - Les schémas électriques, les plans de montages, les listes de matériels et les fichiers Gerber sont fournis par (le client ou M2S).
 - Toutes les demandes de M2S pour la substitution des composants seront soumises au client pour approbation et le client en assumera l'entière responsabilité.
 - Toutes les demandes ou avis de modification par le client consistent en un avis écrit (ECR, ECN), celles-ci pourront engendrer des frais reliés à la modification et une révision de prix qui seront évalués par M2S. L'inventaire des produits finis et des composants désuets sont la responsabilité du client. Une demande du client va générer une soumission de M2S. Les modifications aux spécifications seront effectuées après réception d'une commande de changement d'ingénierie (ECO). Les modifications seront appliquées aux procédés de fabrication après approbation écrite d'un prototype par le client.
 - Pièces RoHS fournies par le Client :
 - M2S accepte les pièces SMT fournies par le client même si M2S n'a pas la certitude que ces pièces sont RoHS ; ces pièces SMT seront soudées dans le procédé RoHS avec les inconvénients potentiels suivants :
 - La qualité de la soudure peut être affectée et la fonctionnalité de la pièce SMT puisque la température de soudage est plus élevée en processus RoHS et certaines pièces peuvent ne pas supporter cette température.
 - Si après l'assemblage SMT, une pièce fournie par le client était trouvée non fonctionnelle dû au fait qu'elle est non-RoHS, aucune garantie ne s'applique.
 - Dans le cas de pièces TH, M2S exige la preuve que les pièces sont belles et bien RoHS afin de ne pas contaminer notre procédé de soudure (bain d'étain). Les pièces doivent être identifiées sur l'emballage et/ou un certificat RoHS doit être fourni.
 - L'assemblage des cartes électronique est fait suivant la norme de fabrication IPC-A-610D Classe 2 ou 3 (à définir).
 - M2S est certifié ISO-9001.

- Tous les prix sont en devises : à définir
- Les taxes et frais de douanes sont en sus.
- La soumission / proposition / évaluation est valide pour 90 jours.
- Paiement :
 - à définir
 - Les termes et conditions sont sujet à l'approbation du département de crédit de M2S Électronique Ltée qui se réserve le droit de modifier ceux-ci suite à une analyse de crédit.
- Transport : incoterms 2010 à définir
- Tarif Main d'œuvre pour Support Technique et Réparation :
 - Pour tous les travaux en Support Technique (non couvert par une soumission) ou Réparation (non couvert par une garantie) requis par le client et qui nécessite une (1) heure ou moins, M2S facture \$90.00.
 - Pour tous les travaux en Support Technique (non couvert par une soumission) ou Réparation (non couvert par une garantie) requis par le client et qui nécessite plus (+) d'une (1) heure, M2S facture \$65.00/hr (\$1.08/min).
 - Pour le Support Technique (non couvert par une soumission) et Réparation (non couvert par une garantie) effectué chez un sous-traitant dont la gestion est faite par M2S, le tarif facturé sera celui du sous-traitant majoré de 6%.
- Variation du taux US :
 - Le prix unitaire du/des produit(s) pourra être révisé(s) par le fournisseur et le client advenant une fluctuation du taux de change américain qui affecterait par une différence de 2.5% (+ ou -) le prix unitaire du/des produit(s). Le taux sera analysé trimestriellement selon la référence trois mois précédent (Juillet, Octobre, Janvier, Avril).
- Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente convention ou découlant de son interprétation ou de son application sera soumise à une médiation. À cet effet, les parties aux présentes s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne en autorité de décision ; le médiateur sera choisi par les parties.

BREVET

M2S Électronique Ltée (« M2S ») recommande d'effectuer une recherche et si nécessaire l'enregistrement de brevet avant de procéder à l'implantation d'une nouvelle technologie.

M2S n'est pas responsable de la vérification et du respect des marques de commerce, des brevets, des licences, des logos ou de tous autres droits de la propriété intellectuelle (ci-après nommés collectivement « Propriétés intellectuelles ») applicable à un produit fabriqué sur la demande d'un client. Dans tous les cas où un client, sur ses indications, demande à M2S de fabriquer un produit, le client doit s'assurer que la technologie fabriquée ne l'est pas en violation des Propriétés intellectuelles.

Le client affirme qu'il a obtenu tous les droits ou autorisations nécessaires pour exploiter, fabriquer, modifier, incorporer toute chose à laquelle sont rattachées des Propriétés intellectuelles et pour autoriser M2S à accomplir toute chose nécessaire pour effectuer le travail requis par le client.

Le client consent à indemniser M2S pour tous les dommages ou frais, incluant des frais d'avocat raisonnables ou autres responsabilités encourues relativement à l'utilisation des Propriétés intellectuelles pour lesquelles le client n'aurait pas eu d'autorisation ou sur lesquelles le client n'aurait aucun droit. Le client consent à indemniser M2S pour tous les dommages liés à une action en justice ou un règlement hors cour provenant d'action de tiers pour l'utilisation illicite des Propriétés intellectuelles qui seraient applicables à un produit fabriqué ou conçu par M2S à la demande d'un client.

GARANTIE

M2S Électronique Ltée (« M2S ») garantit que ses produits sont exempts de tout défaut quant aux pièces et processus de fabrication selon les modalités suivantes :

Champ d'application : cette garantie couvre tous produits fabriqués à l'exclusion des produits prototypes fabriqués dans le cadre d'un projet de conception (R&D).

Durée :

- (1) Prototypes : pour une période de 90 jours suivant la livraison
- (2) Production courante : pour une période de 1 an suivant la livraison

Limitations : les limitations suivantes s'appliquent, soit la portée de la garantie, soit la durée de celle-ci, soit les deux :

- Si le client fournit certaines pièces, la garantie de M2S sera limitée aux pièces, processus de fabrication et test fonctionnel fournis par M2S.
- Si lors du procédé de fabrication chez M2S, des pièces fournies par le Client sont endommagées ou rendues inutilisables, le Client devra remplacer ses pièces, à ses frais, à M2S.
- Si le client demande à M2S de ne performer aucun test fonctionnel ou autre, et d'effectuer uniquement une inspection visuelle, la garantie de M2S sera limitée dans sa durée (durée définie plus haut) à (1) 30 jours, (2) 6 mois, (3) 1 an.
- Advenant un produit réparé, une nouvelle garantie s'appliquera uniquement sur la réparation effectuée (processus de fabrication et pièces) et n'entraînera aucune extension de garantie concernant le produit complet (référé à Généralité plus bas).

Exclusions : advenant une limitation tel que définie ci-dessus et un diagnostic confirmant la non responsabilité de M2S, les réparations demandées à M2S entraîneront des facturations additionnelles ; pour le diagnostic, le remplacement et la fourniture des pièces préalablement fournis par le client, et tous autres processus de fabrication tel que par exemple (non exhaustif), la tropicalisation.

En cas de non-fonctionnement dû au design du client, aucune garantie ne deviendra applicable à l'exception des non-conformités résultant directement du processus de fabrication de M2S, et/ou des pièces trouvées non conformes à leurs spécifications (sauf les pièces non fonctionnelles à cause du design).

Généralités : S'il y a un défaut, M2S aura l'option de:

- (1) Réparer le produit sans frais, utilisant des pièces de rechange neuves ou usagées, mais en bon état,
- (2) Échanger le produit au client par un produit neuf ou un produit fabriqué avec des pièces neuves ou usagées, mais en bon état,
- (3) Rembourser le prix d'achat du produit au client (crédit).

M2S se réserve le droit d'exercer l'une ou l'autre de ces 3 options ou plusieurs à la fois pour un seul et même produit, l'une de ses composantes ou pour un lot de produits.

Dans tous les cas, les produits de rechange sont garantis pour le reste de la période de garantie originale restante applicable aux produits qu'ils remplacent.

Pour bénéficier des services prévus par la garantie, le client doit :

- Obtenir un # RMA du Service Clientèle M2S,
- Faire parvenir le produit avec explication, à ses frais, à une adresse désignée par M2S.
- Le retour du produit chez le client est aux frais du client.

Lorsqu'un produit ou une pièce est remplacé, l'item de remplacement devient la propriété du client, et l'item remplacé la propriété de M2S. Les produits remboursés deviennent la propriété de M2S.

La présente garantie ne couvre pas la réparation, le remplacement ni le remboursement du produit rendu nécessaire à la suite d'un usage inapproprié, d'un accident, d'installation ou d'utilisation inadéquate, d'un entretien incorrect effectué par le client ou l'un de ses préposés et de toute modification ou toute défaillance provoquée par un produit dont M2S n'est pas responsable.

M2S ne peut en aucun cas être tenue responsable : (1) de toute réclamation ou action dirigée contre le client par un tiers à quelque titre que ce soit; (2) des dommages accessoires, indirects ou spéciaux, des pertes de bénéfices ou de revenus d'entreprise ou de l'impossibilité de réaliser les économies escomptées. La présente garantie remplace toutes garanties légales ou conventionnelles, écrites ou verbales et exclut expressément la possibilité de réclamer des dommages intérêts pour tout préjudice causé par le défaut ou le vice d'un produit de M2S.